

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions\Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
Building S-111
CFB Petawawa
Petawawa
Ontario
K8H 2X3
Bid Fax: (613) 687-6656

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Vehicle Parts and Accessories	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0107-13MR01/B	Date 2014-02-28
Client Reference No. - N° de référence du client W0107-13MR01	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PET-906-1260	
File No. - N° de dossier PET-3-39017 (906)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-04-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cook, Wayne	Buyer Id - Id de l'acheteur pet906
Telephone No. - N° de téléphone (613) 687-6655 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 687-6656
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Supply and
Services Operation
Petawawa Procurement
Building S-111
CFB Petawawa
Petawawa
Ontario
K8H 2X3

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Limitation financière
10. Ordre de priorité des documents
11. Attestations
12. Lois applicables
13. Clause du Guide des CUA

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSQUENT

1. Besoin

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0107-13MR01/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet906

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0107-13MR01

File No. - N° du dossier

PET-3-39017

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Exigences en matière d'assurance
7. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation
- Annexe D- Formulaire de rapport sur l'offre à commandes

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GNRAUX

1. Introduction

La demande d'offre commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pices jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements gnraux: renferme une description gnrale du besoin;
- Partie 2 Instructions l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la prparation des offres: donne aux offrants les instructions pour prparer leur offre afin de rpondre aux critres d'valuation spcifics;
- Partie 4 Procdures d'valuation et mthode de slection: dcrit la faon selon laquelle se déroulera l'valuation, les critres d'valuation auxquels on doit rpondre, ainsi que la mthode de slection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations fournir;
- Partie 6 6A, Offre commandes, et 7B, Clauses du contrat subsquent:
- 6A, contient l'offre commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront tout contrat rsultant d'une commande subsquente l'offre commandes.

Les annexes comprennent leBesoin , la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

2.1 Besoin

(i) Établir une offre à commande individuelle et régionale pour l'approvisionnement et la livraison de pièces et accessoires automobiles venant du fabricant d'origine de l'équipement (FOE) et/ou des produits équivalents, comme le demande la Région de l'Ontario du ministère de la Défense nationale.

Cette offre à commandes sera pour une période de trois ans, du 1^{er} Mai 2014 au 30 Avril 2017.

Les entreprises FOE indiquées et leurs filiales sont les suivantes, sans s'y limiter :

Ford

General Motors

Chrysler/Dodge

Hyundai

Nissan

Toyota

Mercedes

Les articles exclus qui doivent être achetés par d'autres moyens sont les suivants : peintures, matériel de carrosserie, pièces de souffleuse à neige, pétrole, huiles, lubrifiants, produits chimiques, outils et équipement de protection individuel.

les (vi) les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007.

(iii) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce - Accords sur les marchés publics (OMC-AMP), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporés par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard la date, l'heure et l'endroit indiqués la page 1 de la demande d'offres commandés.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres commandés

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre commandés au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres commandés (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offreurs devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offreur de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offreurs. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offreurs.

4. Lois applicables

L'offre commandés et tout contrat découlant de l'offre commandés seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offreurs peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précis et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offreurs acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offreurs fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit:

Section I : offre technique (deux copies papier) (et deux copies électroniques sur DVD)

Section II : offre financière (deux copies papier)

Section III: attestations (une copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numrotation correspondant celui de la demande d'offres commandés.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/ double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure attaches ni reliure anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes l'offre commandés.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes l'offre commandés.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**1. Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation financière**1.1.1 Évaluation du prix**

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit mise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, si est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. En défaut de répondre à cette demande, l'offre sera automatiquement déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considérée comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes**1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont vérifiées.

1.2 Programme de contrats fdraux pour l'quit en matire d'emploi - Attestation doffre

En prsentant une offre, loffrant atteste que loffrant, et tout membre de la coentreprise si loffrant est une coentreprise, n'est pas nomm dans la liste des soumissionnaires admissibilit limite (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fdraux (PCF) pour l'quit en matire d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de dclarer une offre non recevable ou de mettre de ct loffre commandes, si loffrant, ou tout membre de la coentreprise si loffrant est une coentreprise, figure dans la liste des soumissionnaires admissibilit limite du PCF au moment dmettre loffre commandes ou durant la priode de loffre commandes.

PARTIE 6 - OFFRE COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSQUENT

A. OFFRE COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit l'annexe A.

2. Exigences relatives la scurit

Cette offre commandes ne comporte aucune exigence relative la scurit.

3. Clauses et conditions uniformises

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre commandes et contrat(s) subsequent(s) par un numro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publi par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions gnrales

2005 (2012-11-19), Conditions gnrales - offres commandes - biens ou services, s'appliquent la prsente offre commandes et en font partie intgrante.

3.2 Offres commandes - tablissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Dure de l'offre commandes

4.1 Priode de l'offre commandes

Des commandes subsquentes cette offre commandes pourront tre passes du 1 Mai 2014 au 30 Avril 2015.

4.2 Prolongation de l'offre commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire de deux périodes d'une année, à partir du 1^{er} mai 2015 jusqu'au 30 avril 2017, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre commandes

Le responsable de l'offre commandes est :

Wayne Cook
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Des acquisitions Petawawa
Bâtiment S-111
2 GSS Garnison Petawawa, Ontario K8H 2X3

Téléphone : 613-687-6655
Télécopieur: 613-687-6656
Courriel : wayne.cook@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre commandes est chargé de la mission de l'offre commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes l'offre commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Charg de projet

Le chargé de projet pour l'offre commandes est identifié dans la commande subséquente l'offre commandes.

Le chargé de projet représente le ministre ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente l'offre commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone: ____ ____ _____

Télécopieur: ____ ____ _____

Courriel : _____

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes l'offre commandes est : Département de la Défense nationale Région de l'Ontario de la Défense

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente une offre commandes ou une version électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes l'offre commandes ne doivent pas dépasser 25,000\$ (taxes applicables incluses).

9. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de ___\$ (à remplir par TPSGC à l'attribution du contrat), qui sera le montant du contrat d'offre à commandes (COC), (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou six mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première

des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

10. Ordre de priorit des documents

En cas d'incompatibilit entre le libell des textes numrs dans la liste, c'est le libell du document qui apparat en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subsquente l'offre commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre commandes;
- c) les conditions gnrales 2005 (2012-11-19), Conditions gnrales - offres commandes - biens ou services
- d) les conditions gnrales 2010A (2013-04-25) biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A , Besoin ;
- f) l'Annexe B , Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ (insrer la date de l'offre), (si la soumission a t clarifie ou modifie, insrer au moment de l'mission de l'offre: clarifie le _____ **ou** telle que modifie le _____ et insrer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

11. Attestations

11.1 Conformit

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'mission de l'offre commandes et pourra faire l'objet d'une vrification par le Canada pendant la dure de l'offre commandes et de tout contrat subsquent qui serait en vigueur au del de la priode de l'offre commandes. En cas de manquement toute dclaration de la part de l'offrant, fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses dclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de rsilier tout contrat subsquent pour manquement et de mettre de ct l'offre commandes.

12. Lois applicables

L'offre commandes et tout contrat dcoulant de l'offre commandes doivent tre interprts et rgis selon les lois en vigueur _____ (insrer la loi de la province ou du territoire prcise par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront dtermines par ces lois.

13. Clause du Guide des CCUA

13.1 Listes de prix

À la suite de l'émission de l'offre à commandes, l'offrant aura la responsabilité de fournir et de mettre à jour des listes de prix et(ou) des catalogues, selon les besoins du Canada. L'offrant doit fournir un (1) exemplaire de son catalogue et de sa liste de prix ainsi que des mises à jour pertinentes à chacun des utilisateurs désignés qui en fait la demande. L'offrant doit également en faire parvenir un (1) exemplaire au responsable de l'offre à commandes à l'adresse indiquée dans l'offre à commandes.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente l'offre commandes.

1. **Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente l'offre commandes.

2. **Clauses et conditions uniformisées**

2.1 **Conditions générales**

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Paiement et Intérêt sur les comptes en souffrance, de conditions 2010A (2013-04-25), ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente. (Si aucune carte n'est acceptée, ce paragraphe sera supprimé.)

3. **Durée du contrat**

3.1 **Délai de livraison**

La livraison doit être effectuée dans les 48 heures suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

4. **Paiement**

4.1 **Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) dans « l'annexe B ». Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 **Limite de prix**

C6000C (2011-05-16) Limite de prix

4.3 **Paiements multiples**

H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

4.4 **Paiement par carte de crédit**

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- A) Numéro de l'offre à commandes, numéro de série;
- B) Chargé de projet et numéro du document d'offre à commandes;
- C) Destination de livraison (dont numéro du bâtiment, s'il y a lieu);
- D) Identification du produit et quantité;
- E) Taxes et /ou autres droits, indiqués séparément. Au cas où l'entrepreneur incluerait des taxes ou autres droits applicables dans le prix unitaires, leur montant respectif doit être indiqué sur la facture;
- F) l'adresse où le paiement doit être acheminé.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

- A. La facture originale et une(1) copie doivent être transmises à l'adresse indiquée dans le document d'offre à commandes.

6. Assurances

G1005C (2008-05-12) Assurances

7. Clauses du *Guide des CCUA*

7.1 B15001C (2006-06-16) Appareillage électrique

7.2 B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

Annexe A

BESOIN

Énoncé du besoin

Pièces de véhicule

1. Identification

- a. L'entrepreneur doit fournir et livrer toutes les pièces de véhicule du fabricant d'origine de l'équipement (FOE) au ministère de la Défense nationale dans la Région de l'Ontario à l'exception de la Région de la capitale nationale.

2. Normes

- a. Association canadienne de normalisation (CSA)
- b. Laboratoire des assureurs du Canada (ULC)
- c. American National Standard Institute (ANSI)
- d. Office des normes générales du Canada (ONGC)
- e. Normes des fabricants d'origine de l'équipement

3. Dangers prévisibles sur place

- a. L'accès au chantier est restreint par ce qui suit : les déplacements des troupes, des règlements imposés par le commandant de la base et/ou le responsable technique. Toutes les mesures seront prises pour donner à l'entrepreneur, en tout temps, l'accès à l'aire de livraison. Toutefois, les activités du MDN peuvent entraîner la fermeture de certaines zones.

4. Administration

- a. Une description claire du besoin sera fournie à l'entrepreneur désigné dans la commande subséquente à l'offre à commande, conformément au catalogue ou à la liste de prix de l'entrepreneur.
- b. Tous les appels concernant une commande de matériel seront confirmés par un formulaire de demande de « commande subséquente à une offre à commande » présenté par l'acheteur.
- c. Les factures contiendront les renseignements suivants :
 - i. Numéro de la commande et numéro de l'ordre des travaux;

- ii. Numéro du bâtiment et/ou emplacement de la livraison;
- iii. Coût de l'équipement et majoration;
- iv. La facture doit être datée et inclure la date à laquelle l'équipement a été livré.

5. Articles exclus

- a. Peintures
- b. Matériel de carrosserie
- c. Pétrole
- d. Huiles
- e. Lubrifiants
- f. Produits chimiques
- g. Outils
- h. Équipement de protection personnel
- i. Pièces de souffleuse à neige

6. Produits équivalents

- a. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - i. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - ii. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - iii. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - iv. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
 - v. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- b. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - i. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;

- ii. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- c. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

7. Livraison et soumissions

- a. Le bordereau de marchandises accompagnera la livraison et sera présenté au personnel de réception des marchandises à l'arrivée. Tous les bordereaux de marchandises indiqueront le numéro de l'ordre des travaux et le numéro de la demande.
- b. Un préavis de vingt-quatre (24) heures est requis pour toute livraison.
- c. L'entrepreneur doit prendre note du fait que les livraisons ne seront acceptées qu'entre 7 h 30 et 11 h 30 et entre 12 h 30 et 15 h du lundi au vendredi, à moins d'avis contraire.
- d. Tous les articles de commande spéciale seront livrés à la date et à l'heure convenues dans la commande. Les articles de commande spéciales sont les articles qui seront identifiés lors de la passation de la commande.
- e. Les articles en rupture de stock seront livrés dans les plus brefs délais possible. Pour le matériel courant, la livraison se fera dans les soixante-douze (72) heures. Pour le matériel non courant, le délai de livraison ne devrait pas dépasser une (1) semaine.

8. Modalités spéciales et conditions

- a. Le contrat comprendra une exigence de livraison de matériel à des ateliers dont l'adresse sera indiquée dans le document de commande subséquente.
- b. Toutes les commandes seront inspectées dans les 72 heures et les lacunes seront signalées à l'entrepreneur.
- c. Les substitutions de produits du fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être autorisées par une modification apportée par le chargé de projet avant la livraison.
- d. Toutes les substitutions de produits FOE doivent être équivalentes sous tous les aspects et complètement interchangeables pour ce qui est de leur adéquation, fonction et qualité.

- e. Tous les emballages seront effectués conformément au numéro de demande lié aux bordereaux de marchandises. Il doit y avoir un bordereau de marchandises joint à chaque emballage d'articles connexes. Tous les bordereaux de marchandises indiqueront le numéro de référence du client et le numéro de la demande.
- f. Le chargé de projet pour la commande subséquente est autorisé à demander du matériel. La livraison de matériel à la demande d'une personne non autorisée se fera aux risques et périls de l'entrepreneur en ce qui a trait au paiement. L'utilisateur final est considéré être une personne non autorisée.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0107-13MR01/B
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 W0107-13MR01

Amd. No. - N° de la modif.
 pet906
 File No. - N° du dossier
 PET-3-39017

Buyer ID - Id de l'acheteur
 pet906
 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

Annexe B

BASE DE PAIEMENT

Base d'établissement de prix A

Article	Véhicule de fabricant d'origine de l'équipement	Équipement original	Description	Fabricant de la substitution équivalente et numéro de produit	Utilisation estimée	Prix unitaire Année 1	Prix unitaire Année 2	Prix unitaire Année 3
		Numéro de pièce du fabricant						
1	2002 Sterling LT9513 semi-remorque	ABP N35 50PLA	5 po, Bride ventrale, Aluminium		65			
2	2009 Chev Express fourgonnette utilitaire	19235380	Disques de frein arrière		365			
3	2004 Dodge Ram 3500 camion à benne	5086980AD	Joint à rotule inférieur, côté droit		28			
4	2004 Dodge Ram 2500	05086146-AC	Billette de direction		43			
5	2009 Chariot élévateur Omega	BP1255H3	Lampe halogène miniature		820			
6	2005 Chev fourgon tronqué	15823962	Joint d'étanchéité du moyeu arrière		78			

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0107-13MR01/B
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 W0107-13MR01

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 PET-3-39017

Buyer ID - Id de l'acheteur
 pet906
 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

7	2005 Chev Express Fourgonnette	15214346	Balai d'essui-glace	16		
8	2008 Chev Express Fourgonnette utilitaire	19167894	Filtre d'huile moteur	762		
9	2012 Ford F250 Fourgonnette Cargo 4x4	FL820 S	Ensemble filtre - Huile	747		
10	Multiple	782-1079	Fusible - Max, 40A	1520		
11	2003 Ford F150 4x4 Fourgonnette cargo	GL 508 RM	Ensemble d'alternateur	3		
12	Multiple	6051.03724 HAS-32	Bride de durite, acier inoxydable, 1 9/16 - 2 1/2	1113		
13	Berline 2008 Ford Crown Victoria	3W7Z 6A715 AA	Ensemble de durite (refroidisseur d'huile)	854		
14	Multiple	DYC80271 (DAYCO #)	Tuyau de radiateur de chauffage standard, 5/8 po x 50 pi carton	673		
15	Multiple	G60650-0302	Adaptateur, Mâle/SAE 45 degré Évasement au tuyau mâle	838		
16	Fourgonnette 2005 Dodge Ram 3500	68100252AA	Arbre	17434		
17	Multiple	G60144-0806	Adaptateur 8MP 6FPX90	12110		

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0107-13MR01/B
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 W0107-13MR01

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 PET-3-39017

Buyer ID - Id de l'acheteur
 pet906
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

18	Multiple	REG-0.50	Poids d'alignement des roues 0,50 onces, boîte de 50	1128		
19	Multiple	REG-2.75	Poids d'alignement des roues 2,75 onces, boîte de 50	3402		
20	2012 Ford F250 Fourgonnette Cargo 4x4	BC3Z 13405 A	Ensemble d'éclairage	100		
21	2008 Ford F250 fourgonnette Cargo	8C3Z 8009 B	Ensemble de radiateur	1349		

Base d'établissement de prix B - Pièces du fabricant d'origine de l'équipement (FOE)

Article	Description	Utilisation estimée \$	Coût de l'entrepreneur plus ou moins (par ex. +10% ou -10%) %	Prix total calculé
1	Pièces FOE Ford	2,500		
2	Pièces FOE General Motors	2,500		
3	Pièces FOE Chrysler/Dodge	2,500		
4	Pièces FOE Hyundai	2,500		
5	Pièces FOE Nissan	2,500		
6	Pièces FOE Toyota	2,500		
7	Pièces FOE Mercedes	2,500		
8	Pièces FOE autres que ceux susmentionnés	5,000		

Pricing Basis C - Batteries

Article	Description	Utilisation estimée (chq)	Liste de prix suggérés des fabricants plus ou moins (par ex. +10% ou -10%) %	Prix total calculé

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0107-13MR01/B
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 W0107-13MR01

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 PET-3-39017

Buyer ID - Id de l'acheteur
 pet906
 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

1	Groupe BCI (Battery Council International) 24 - Tous les types de terminaux	15		
2	Groupe BCI 27 - Tous les types de terminaux	10		
3	Groupe BCI 31 - Tous les types de terminaux	108		
4	Groupe BCI 34 - Tous les types de terminaux	40		
5	Groupe BCI 45 - Tous les types de terminaux	10		
6	Groupe BCI 51 - Tous les types de terminaux	5		
7	Groupe BCI 65 - Tous les types de terminaux	30		
8	Groupe BCI 75 - Tous les types de terminaux	5		
9	Groupe BCI 78 - Tous les types de terminaux	5		
10	Groupe BCI 4D - Tous les types de terminaux	15		
11	Groupe BCI 4DLT - Tous les types de terminaux	45		
12	Groupe BCI 78DT - Tous les types de terminaux	5		
13	Groupe BCI 8D - Tous les types de terminaux	5		
14	Groupe BCI U1 - Tous les types de terminaux	15		
15	Groupe de batterie 34 - 60SACD65-60	30		
16	Groupe de batterie 45 - EXIDE 45-60	20		
17	Groupe de batterie 51-60 EXIDE 51-60	5		

Base d'établissement de prix D - Autres articles liés

Article	Description	Utilisation estimée par année	Majoration ou rabais (veuillez spécifier)	Prix total calculé
1	Pour tous les autres articles non inclus dans la liste ci-dessus, il faut calculer conformément à ce qui suit : « Les prix sont ceux qui figurent aux catalogues généraux, saisonniers et d'articles en vente de l'entrepreneur ou dans les listes de prix publiées les plus récentes, moins un escompte de _____ p. 100»	50,000		

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0107-13MR01/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0107-13MR01

Amd. No. - N° de la modif.

pet906

File No. - N° du dossier

PET-3-39017

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C

PROGRAMME DE CONTRATS FDRAUX POUR L'QUIT EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Remarque l'intention du responsable de l'offre commandes : insérer pour les besoins formulés au nom d'un ministre ou d'un organisme assujéti au Programme de contrats fdraux, o la limite de **1 000 000 \$ et plus**, taxes applicables incluses, sera fixe pour chaque commande subsquente. (consulter l'Annexe 5.1 du Guide des approvisionnements ainsi que la Partie 5 - Attestations, la Partie 7A - Offre commandes et la Partie 7B - Clauses du contrat subsquent)

Je, loffrant, en prsentant les renseignements suivants au responsable de l'offre commandes, atteste que les renseignements fournis sont exacts la date indique cidessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vrification tout moment. Je comprends que le Canada dclarera une offre non recevable, pourra mettre de ct une offre commandes, ou mettra l'entrepreneur en dfaut, si une attestation est juge fausse, que ce soit pendant la priode d'valuation des offres, pendant la dure de l'offre commandes, ou pendant la dure du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplmentaires pour vrifier les attestations d'un offrant. dfaut de rpondre cette demande, l'offre sera galement dclare non recevable, ou pourrait entrainer la mise de ct de l'offre commandes ou sera considr comme un manquement au contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fdraux pour l'quit en matire d'emploi, visitez le site [Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada - Travail](#).

Date : _____(AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indique, la date de clture de la DOC sera utilise]

Complter la fois A et B.

A. Cochez seulement une des dclarations suivantes :

- () A1. Loffrant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- () A2. Loffrant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- () A3. Loffrant atteste qu'il est un employeur sous rglementation fdrale, en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi.
- () A4. Loffrant atteste qu'il a un effectif combin de moins de 100 emplois au Canada (l'effectif combin comprend les emplois permanents temps plein, les emplois permanents temps partiel et les emplois temporaires [les emplois temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaill pendant 12 semaines ou plus au cours d'une anne civile et qui ne sont pas des tudiants temps plein]).

A5. Loffrant a un effectif combin de 100 emplois ou plus au Canada; et

- () A5.1. Loffrant atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en uvre de l'quit en matire d'emploi valide et en vigueur avec HRDCC - Travail.

OU

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0107-13MR01/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PET-3-39017

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet906

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

() A5.2. Loffrant a prsent l'Accord pour la mise en oeuvre de l'quit en matire d'emploi (LAB1168) RHDCC - Travail. Comme il s'agit d'une condition l'mission d'une offre commandes, remplissez le formulaire Accord pour la mise en uvre de l'quit en matire d'emploi (LAB1168), signezle en bonne et due forme et transmettezle RHDCC - Travail.

B. Cochez seulement une des dclarations suivantes :

() B1. Loffrant n'est pas une coentreprise.

OU

() B2. Loffrant est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir au responsable de l'offre commandes l'annexe Programme de contrats fdraux pour l'quit en matire d'emploi - Attestation. (Consultez l'article sur les coentreprises des instructions uniformises.)

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0107-13MR01/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet906

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0107-13MR01

File No. - N° du dossier

PET-3-39017

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE «D»

Formulaire de rapport d'utilisation périodique

Un rapport doit être soumis comme suit en tant qu'exigence de cette demande d'offre à commandes:

Envoyer à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	613-687-6656	wayne.cook@pwgsc-tpsgc.gc.ca
<i>Nom</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Courriel</i>

à: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements pour la région de l'Ontario
 101, route de Menin, Garnison de Petawawa
 édifice S-111, lieu C-114
 Petawawa (Ontario)
 K8H 2X3

RAPPORT SUR LE VOLUME D'ACTIVITÉ

FOURNISSEUR: _____

RAPPORT POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT: _____

Description	Commandes Subséquentes	Facturation Totale

Ou RAPPORT NIL: Nous n'avons pas fait des affaires avec le gouvernement fédéral pour cette période
PREPARE PAR:

NOM: _____

SIGNATURE: _____

TÉLÉPHONE.: _____